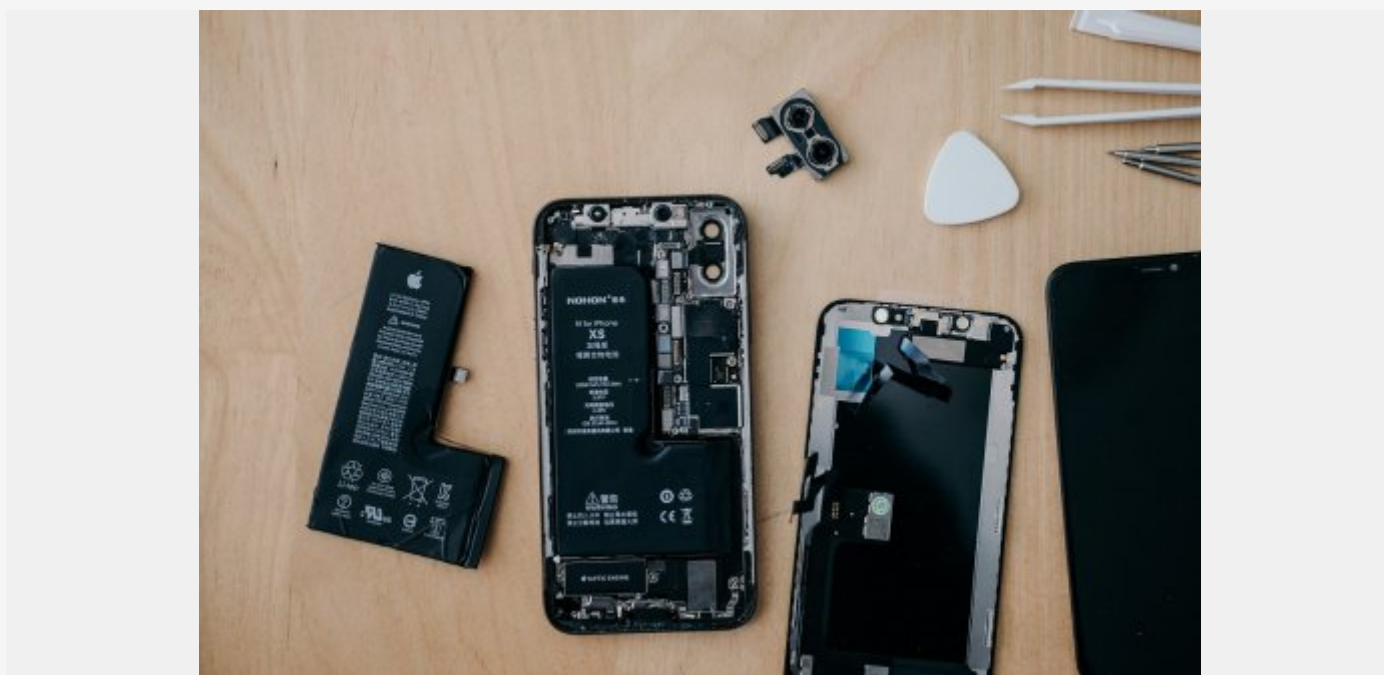


Contre l'obsolescence des smartphones et des machines à laver, l'indice de réparabilité devient obligatoire

4 février 2021 / [Marie Astier \(Reporterre\)](#)



Depuis le 1^{er} janvier, un indice de réparabilité doit figurer sur les descriptifs de cinq appareils, dont les smartphones et les machines à laver. Objectif : inciter les consommateurs à choisir des produits durables et les fabricants à privilégier l'écoconception. Reste à veiller

à ce qu'il tienne ses promesses.

Le smartphone que l'on est contraint d'abandonner parce que les mises à jour ont été arrêtées sur ce modèle. La machine à laver indémontable dont seule une pièce est usée, qui finit à la benne. Le clavier d'ordinateur qui a pris l'eau mais qu'on ne peut remplacer parce qu'il n'est plus fabriqué. La télé qui pourrait bénéficier d'une nouvelle jeunesse, mais cela coûte moins cher d'en acheter une neuve... Plein de bonne volonté, vous avez sans doute déjà espéré réparer un appareil vous ayant rendu de bons et loyaux services... avant de vous rendre à la loi de l'obsolescence programmée, et de le déposer à la déchetterie. L'indice de réparabilité, mis en place le 1^{er} janvier, vise à éviter ce genre de situation.

À la manière de l'« *étiquette énergie* » ou du nutriscore, cet indice doit désormais figurer sur les descriptifs de cinq appareils : les smartphones, les ordinateurs portables, les téléviseurs, les machines à laver et les tondeuses à gazon. Coloré du rouge au vert, allant de zéro à dix, il doit permettre au consommateur de repérer en un clin d'œil si l'appareil qu'il convoite est facilement réparable.

Les produits sont notés par les constructeurs eux-mêmes, mais ceux-ci doivent suivre des critères précis : la facilité de démontage de l'appareil, la disponibilité des pièces détachées, leur prix, l'accès à la documentation permettant la réparation et enfin un critère spécifique à chaque appareil (informations sur les mises à jour pour les smartphones, présence d'un *compteur d'usage* sur les machines à laver, etc).

Obligatoire depuis le 1^{er} janvier, l'indice va dans la pratique se généraliser peu à peu au cours de l'année. Les contrôles et éventuelles sanctions ne tomberont qu'en 2022. Le ministère de l'Écologie n'a pas donné d'échéance, mais il est prévu de l'étendre à d'autres appareils similaires. Et en 2024, l'indice de réparabilité deviendra l'indice de

durabilité, plus complet.

« Certaines marques vont devoir revoir la conception de leur produit pour éviter la mauvaise note »

L'objectif de l'indice de réparabilité est double. « *D'abord, on veut inciter les fabricants à faire de l'écoconception*, explique Erwann Fangeat, ingénieur au sein de la direction Économie circulaire et Déchets de l'Ademe (Agence de la transition écologique).

Cela a fonctionné avec l'étiquette énergie : les équipements ont considérablement baissé leur consommation, au point que tous sont désormais au moins A+. »

« *Certaines marques vont devoir revoir la conception de leur produit pour éviter la mauvaise note* », avertit Laetitia Vasseur, déléguée générale de l'association Hop – Halte à l'obsolescence programmée. À titre d'exemple, Hop avait publié en 2019 **un rapport sur les lave-linge**. Il dénonçait une forte diminution de leur durée de vie, passée de dix ans en 2010 à sept ans en 2018. Et signalait « *l'inaccessibilité [...] et le prix exorbitant de certaines pièces essentielles au bon fonctionnement de l'appareil et même des pièces d'usure (cartes électroniques, roulements et charbons moteur). Pour un certain nombre de marques (LG, Samsung,...), se pose la question de l'intentionnalité de l'irréparabilité* », soulignait-il.



La durée de vie des lave-linge est passée de dix ans en 2010 à sept ans en 2018.

Le second but est d'inciter les consommateurs à se tourner vers des produits réparables, afin que le prix ne soit plus leur unique critère de choix. « *Quand le prix est bas on se doute que c'est de mauvaise qualité, mais quand il est élevé, on n'a pas de garanties de la solidité de l'objet* », explique Catherine Rolin, chargée de mission prévention et gestion des déchets à l'association France Nature Environnement. Cela pourrait aussi inciter les utilisateurs à réparer plus souvent leur appareil, car face à une panne, « *seuls 36 % des Français en moyenne le réparent, alors qu'ils sont 54 % en moyenne à le remplacer* », indique [un rapport de l'Ademe](#). Le ministère de l'Écologie se fixe l'objectif d'arriver à 60 % d'ici cinq ans.

Trois fois plus de déchets électroniques en onze ans

Le tout permettrait de freiner notre production effrénée de déchets électriques et électroniques. Trois cent mille tonnes [étaient collectées en 2008](#), 480.000 tonnes en 2013, et [855.000 tonnes](#) en 2019. Soit une multiplication quasiment par trois de la

quantité de déchets traités, en onze ans seulement.

« Quand on regarde le cycle de vie des équipements, la phase la plus consommatrice d'un point de vue environnemental est la fabrication, détaille Erwann Fangeat. C'est 75 % de l'impact pour les produits numériques, au moins 50 % pour l'électroménager. Par exemple, pour fabriquer une télé de onze kilos, il faut extraire 2,5 tonnes de matières. Un smartphone de 5,5 pouces, c'est deux cents kilogrammes de matière extraite. Donc plus on va utiliser longtemps nos équipements, plus l'impact environnemental sera faible. Si tous les équipements de tous les Français duraient un an de plus, en dix ans les ménages économiseraient 27 milliards d'euros et on éviterait l'émission de six millions de tonnes de gaz à effet de serre ! »



Reste à veiller à ce que l'indice de réparabilité tienne ses promesses. « Les fabricants s'attribuent eux-même leurs notes, souligne Laetitia Vasseur. Il y a donc un gros travail de vigilance sur ce que vont afficher les fabricants, afin que l'indice reste crédible. » À l'UFC Que Choisir, on promet aussi de surveiller plusieurs points. « Il y a un risque que la documentation permettant de réparer l'appareil soit disponible mais difficilement accessible, ou manque de pertinence et ne permette pas de réaliser toutes les opérations de réparation », liste Damien Barbosa, chargé de mission relations institutionnelles de

l'association.

Pour l'instant, les premières notes permettent difficilement de se rendre compte de la pertinence de l'indice. [Un site recense](#) (imparfaitement) les premiers produits évalués. Pour les smartphones, on peut comparer avec [le site ifixit](#), qui évalue la facilité à réparer les smartphones — en prenant principalement en compte l'aspect démontage. Ce dernier est en général plus sévère que l'indice de réparabilité, mais prend en compte moins de critères. À voir, donc, ce que donneront les contrôles prévus à partir de 2022.

L'indice de réparabilité est déjà considéré comme un beau progrès, mais il reste insuffisant. « *Le fait que l'appareil soit réparable ne garanti pas qu'il est robuste,* précise Catherine Rolin de FNE. *Si la pièce casse tous les ans, vous devrez la changer tous les ans !* » « *C'est bien de réparer, mais on préfère des produits qui durent sans panne !* », soutient Laetitia Vasseur.

On demande donc surtout l'indice de durabilité, prévu pour 2024, qui intégrera des critères de fiabilité et de robustesse. »

Enfin, autre critère d'efficacité : la généralisation de l'indice dans l'Union européenne. L'expérience française est regardée de près. Et plus le marché de consommateurs sera grand, plus les fabricants auront intérêt à améliorer la conception de leurs appareils.

Lire aussi : [Electroménager : De nouvelles étiquettes pour plus d'efficacité énergétique](#)

Source : Marie Astier pour *Reporterre*

Photos :

- . chapô : Electronique / [Unsplash](#)
- . Indice. [Service public.fr](#)
- . Lave-linge. © Elsa Bastien/*Reporterre*

- Emplacement : Accueil > Info >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Contre-l-obsolence-des-smartphones-et-des-machines-a-laver-l-indice-de-reparabilite-devient-obligatoire>